

L'hon. M. Harris: Non; elle ne l'indique pas. Cependant, je pourrais fournir ce renseignement à mon honorable ami. Ce qu'il veut, c'est ce qui intéresse la Colombie-Britannique, j'imagine.

M. Barnett: Le ministre consigne-t-il ce renseignement au compte rendu?

L'hon. M. Harris: Non; j'écrirai à mon honorable ami.

(Le crédit est adopté.)

Galerie nationale du Canada—

75. Administration, fonctionnement et entretien, y compris le Service de l'esthétique industrielle, \$252,185.

M. Hamilton: Le ministre a-t-il raison de croire que certaines peintures achetées par la Galerie nationale se sont révélées par la suite différentes de ce qu'elles étaient censées être; autrement dit, qu'il s'agissait de faux?

L'hon. M. Harris: Non.

M. Nesbitt: Je profite de ce dernier crédit pour poser une petite question. Le ministre a-t-il songé à accroître le personnel du ministère de l'Immigration, que je sais très occupé? Le ministère doit recevoir de nombreuses demandes de renseignements au sujet de gens qui sont arrivés au Canada il y a un certain nombre d'années et pour lesquels on veut obtenir la pension de vieillesse. Les députés auront constaté comme moi, j'imagine, qu'il faut beaucoup de temps pour obtenir ces renseignements. Ne pourrait-on pas augmenter le personnel du ministère?

L'hon. M. Harris: Je sais que notre personnel est parfois débordé, mais nous nous rattrapons de jour en jour. Je ne pense pas qu'il y ait maintenant des délais considérables pour ce qui est de l'obtention des dates de débarquement et autres renseignements relatifs à ces personnes âgées. En tout cas, s'il y en a, nous verrons à hâter les choses le plus possible.

M. Hamilton: Je sais que lorsque j'ai posé la question auparavant, le ministre a branlé la tête. Je veux simplement dire cela, afin que le compte rendu indique bien qu'il a été répondu à la question.

Une voix: Dans quel sens? A-t-il relevé la tête ou l'a-t-il baissée?

M. Hamilton: Il a fait un geste de tête négatif. Il y avait une raison de poser la question.

M. Knight: Dans quelle mesure la Galerie nationale fait-elle circuler des collections d'œuvres d'art à travers le pays, afin que ceux qui, à cause de diverses raisons, ne peuvent venir à Ottawa, soient en mesure

[M. Bennett.]

d'admirer l'original de ces œuvres tout autant que les reproductions?

L'hon. M. Harris: La Galerie nationale a deux fonctions: tout d'abord, maintenir une galerie à Ottawa et, en second lieu, aider aux galeries provinciales en leur expédiant des œuvres qu'elles demandent pour les expositions; et cela se fait en conformité de la compétence dont est revêtue la Galerie nationale. Le député sait sans doute que le conseil des administrateurs de la Galerie nationale est composé de représentants de toutes les régions du pays. Le Conseil de direction tient beaucoup à organiser, dans tout le pays, des expositions ambulantes qui permettraient aux galeries régionales de montrer certains de nos tableaux, si c'est bien à cela que pense le député. Je puis lui assurer que le service extra-mural est l'un des aspects les plus importants du travail de la Galerie nationale.

M. Knight: J'aimerais dire que je me range à l'avis du ministre, surtout en ce qui concerne sa dernière affirmation. J'estime que les services extra-muraux sont peut-être plus essentiels que ceux qu'on offre ici, à Ottawa. Risquant de contrevenir au Règlement au moment où la session tire à sa fin, je dirai que la Bibliothèque nationale devrait, à mon avis, fonctionner de la même façon. Si nous voulons stimuler l'intérêt national et culturel dans notre pays, il faudrait créer plutôt des services extérieurs qu'aménager de magnifiques bibliothèques et galeries de luxe dans la capitale. Après tout, la principale fonction d'une bibliothèque publique est de servir le public. Je voulais simplement exprimer mon approbation en ce qui concerne le prolongement de ces deux services.

M. Michener: En guise de dernière question, j'aimerais savoir comment le ministre peut se tenir si bien au courant des initiatives de son ministère, diriger les travaux de la Chambre et répondre aux 16 ou 17 lettres qu'il reçoit probablement de chaque député au cours de la session?

M. le président: Le crédit est-il adopté?

M. Knight: Je désire poser une autre brève question au ministre sur qui retombe, peut-on dire, la responsabilité en dernier ressort. En somme, je suppose que c'est le ministre qui est, en dernière analyse, responsable d'un ministère. Cependant, à propos du crédit n° 76...

M. le président: A l'ordre! Le crédit 75 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(Le crédit est adopté.)